

## SPORTCULTURE 21<sup>th</sup>

VECTEUR D'AMBITIONS CITOYENNES



### Abandon des deux heures de sport au collège : et si on remplaçait les coups de com. par de l'action ?

En réponse à Léon Marchand qui s'insurgeait de l'abandon des deux heures de sport au collège, les ministres de l'Éducation, Anne Genetet, et des sports, Gil Avérous, ont tenu des propos déconnectés de ce qu'ils devraient ambitionner pour les générations montantes :

- « **Un projet pas soutenable et complexe à mettre en œuvre** »

Plutôt que d'imaginer dans des bureaux parisiens un projet « dit soutenable », les ministères ne devraient-ils pas plutôt mettre en valeur les projets efficaces qui sont mis en œuvre sur le territoire national par les collectivités territoriales et ... les valoriser.

- « **On n'avait pas forcément les ressources nécessaires pour aller démarcher les clubs** »

Comme s'il fallait encore démultiplier les structures existantes alors que les collectivités territoriales ont la responsabilité des temps « périscolaires » et que certaines ont déjà négocié, avec les clubs de leurs quartiers et de leur village, l'accueil des enfants débutant, à tout moment de l'année.

- « **Ce sujet doit se travailler aussi avec les collectivités locales, ça ne se décrète pas nationalement** »

Les collectivités territoriales n'ont bien évidemment pas attendu la sortie d'un décret national pour se préoccuper de l'incitation des enfants à pratiquer du sport.

Qui plus est, bien avant le collège, c'est au niveau de l'école primaire que l'on doit inciter les enfants à pratiquer une activité sportive, au même titre qu'une activité culturelle.

Et cela tombe bien car cette responsabilité relève des collectivités territoriales et nombreuses sont celles qui ont fait ce choix au détriment, si l'on peut dire, des « uniformes » préconisés.

Loin des coups de com. successifs des ministres, pas moins successifs, plusieurs mises en œuvre sur le territoire promeuvent la mise en synergie du sport et de la culture comme authentique partie-prenante de l'éducation.

Traduite dans les six articles du « **Manifeste des enfants du 21<sup>ème</sup>** » (accessible à la rubrique éponyme du site : <https://www.sportculture.net> ), cette mise en synergie doit être portée au plus haut niveau afin d'accompagner les collectivités dans le « faire » et les ministères à « les y aider », car là est leur rôle.

---

## **Retombées des jeux olympiques et paralympiques**

Ordinairement, les retombées des jeux olympiques et paralympiques sont mesurées à l'aune du nombre d'inscriptions dans les clubs et de la construction de nouveaux équipements.

Le succès des JOP de Paris, qui n'avait rien d'ordinaire, nous oblige à ne pas nous contenter de ce simple élan . Il nous faut réenclencher une démarche créative qui va bénéficier aux enfants ... à tous les enfants. Une démarche qui va magnifier les conditions d'une réelle intégration des pratiques culturelles et sportives dans la « Grande chaîne de l'éducation des enfants ».

Le succès des JOP de Paris nous y oblige.

Le « **Manifeste des enfants du 21<sup>ème</sup>** » y contribue.

---

## **Le Site « Sportculture 21<sup>th</sup> »**

<https://www.sportculture.net>

*Le portail « **A Propos** » permet d'accéder à la répartition, par secteurs d'activité des 6000 sympathisants qui reçoivent chaque mois la Lettre « Sportculture 21<sup>th</sup> » ainsi qu'à la répartition nationale des 20 ambassadrices et ambassadeurs « Sportculture 21<sup>th</sup> ».*

*Le portail « **132 Lettres mensuelles** » permet d'accéder aux Lettres mensuelles, éditées depuis février 2013, regroupées par thèmes : Société, Aménagement, Management, Politique publique, Grands évènements, Éducation.*

*Le portail « **Interventions** » permet d'accéder à plusieurs conférences données dans le cadre de « Sportculture 21<sup>th</sup> » et d'en visionner quelques extraits.*

*Le portail « **Ouvrages Jp F** » permet d'accéder à plusieurs ouvrages écrits et édités dans le cadre de « Sportculture 21<sup>th</sup> » ainsi qu'à des ouvrages en tant que co-auteur.*

*Le portail « **Manifeste des enfants du 21<sup>ème</sup>** » permet d'accéder à ce manifeste ainsi qu'au « Pacte opérationnel des ambitions citoyennes éducatives » et à plusieurs déclinaisons de terrain dont celles mises en œuvre sur Montpellier avec ses 10 points d'étapes - dernier le 29 avril 2024.*

*Le Pacte opérationnel ainsi que plusieurs de ses déclinaisons sont également accessibles sur le site national de l'« Observatoire des Zones Prioritaires » : <https://www.ozp.fr/spip.php?article23279>*